

**MODALITES DE PILOTAGE DE REFORME  
FONCIERE RURALE : CADRE  
INSTITUTIONNEL, COORDINATION DES  
APPUI STRATEGIE D'EXTENSION**

Présentées par  
Mme DJOGBENOU-BEHANZIN  
ELISE  
DPLR

# PLAN

**INTRODUCTION**

**I - CADRE ACTUEL DE MISE EN ŒUVRE DES  
OPERATIONS FONCIERES**

**II - CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA  
REFORME**

**III - DOMAINES D' ACTIONS DU DISPOSITIF ENVISAGE**

**IV - CARACTERISTIQUES DE BASE DE LA STRUCTURE**

**V - MONTAGE INSTITUTIONNEL**

**VI - PRINCIPALES FONCTIONS DEVOLUES A LA  
STRUCTURE**

**VII - FINANCEMENT DU DISPOSITIF**

**VIII - PHASAGE DE LA GESTION FONCIERE RURALE**

**IX - QUESTIONS EN DEBATS SUR LE DISPOSITIF DE  
PILOTAGE**

**CONCLUSION**

# INTRODUCTION

- ◆ Pourquoi une réforme foncière rurale au Bénin? (agriculture base de l'économie nationale; nécessité d'une sécurisation foncière pour une meilleure gestion foncière;....)
- ◆ Comment la réforme foncière se manifeste-t-elle au Bénin?
- ◆ Quelles modalités de pilotage?

# I - CADRE ACTUEL DE MISE EN ŒUVRE DES OPERATIONS FONCIERES

- ◆ réforme induite par la nouvelle législation foncière rurale du Bénin: entrée en application avant adoption de la loi et promulgation en octobre 2007.
- ◆ Plans Fonciers Ruraux : en cours d'établissement grâce à des financements des Partenaires Techniques et Financiers (PTF). (MCA, GTZ...)
- ◆ Mise en place des structures ad hoc
- ◆ Nécessité et urgence de la mise en place de dispositif national

## II - CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME

- ◆ Objectifs assignés au dispositif:
  - favoriser la prise en charge par les communes de la mise en œuvre de la nouvelle législation foncière rurale ;
  - favoriser la coordination des différentes interventions sectorielles et l'intégration des nouvelles modalités de la gestion foncière rurale par l'ensemble des acteurs concernés;
  - favoriser les apprentissages de la part de l'ensemble des acteurs concernés, l'élaboration de savoir-faire et de normes professionnelles partagées.

### III - DOMAINES D' ACTIONS DU DISPOSITIF ENVISAGE

Quatre grands domaines ont été identifiés :

- ◆ information et communication;
- ◆ formation des différents acteurs à divers niveaux ;
- ◆ mise en place et appui aux nouvelles structures communales ;
- ◆ réalisation des opérations du Plan Foncier Rural.

## **IV - CARACTERISTIQUES DE BASE DE LA STRUCTURE**

- ◆ être une institution publique ;
- ◆ avoir une couverture nationale;
- ◆ être une structure pérenne.

# V- MONTAGE INSTITUTIONNEL

- ◆ **Statut juridique** : un office
- ◆ **Tutelle** : Ministère en charge de l'agriculture ;
- ◆ **Mode de fonctionnement**:
  - pilotage politique par un Conseil d'administration;
  - pilotage opérationnel assuré par un personnel technique dirigé par un directeur général



# VI - PRINCIPALES FONCTIONS DEVOLUES A LA STRUCTURE

- ◆ Communication et formation ;
- ◆ Réalisation d'études relatives au foncier ;
- ◆ Suivi et contrôle des opérations foncières ;
- ◆ Appui à la maîtrise d'ouvrage communale ;
- ◆ Programmation des opérations PFR à financer ;
- ◆ Suivi et audit de la gestion foncière rurale dans le cadre d'un observatoire de la gestion foncière rurale .

# VII - FINANCEMENT DU DISPOSITIF

Deux types de financement:

- ◆ 1) Financement public: dotation dans le budget du ministère en charge de l'agriculture ou du budget général de l'Etat pour le fonctionnement de la structure et pour la réalisation de PFR
- ◆ 2) Soutien des Partenaires techniques et financiers: pour le fonctionnement et surtout pour la réalisation de PFR.

# VIII - PHASAGE DE LA GESTION FONCIERE RURALE

Trois grandes phases sont envisagées:

- Une phase de mise en place du dispositif institutionnel et opérationnel (An 1);
- une phase de test de la gestion foncière rurale (An 2 à 5) ;
- le rythme de croisière qui verra l'extension du PFR à tout le pays par des équipes bien rodées

# IX - QUESTIONS EN DEBATS SUR LE DISPOSITIF

- ◆ La gestion foncière rurale s'inscrit dans un cadre global de gestion foncière dont la réforme est en cours au Bénin ;
- ◆ Globalement la réforme foncière vise à améliorer la gouvernance foncière au Bénin ainsi que les conditions de fonctionnement du marché foncier national en vue d'accroître les investissements et contribuer à la réduction de la pauvreté.

MERCI POUR VOTRE AIMABLE  
ATTENTION